

LA RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS SALARIES : STATUT, DELEGATIONS DE POUVOIRS et DUD

Objectifs

Mieux comprendre la responsabilité des dirigeants salariés engagés dans les Associations du secteur sanitaire, social et médico-social.

Identifier les risques en matière de responsabilité et les pistes pour s'en prémunir.

Programme

Le statut du dirigeant salarié

- Le lien de subordination juridique
- Les droits et obligations du dirigeant salarié
- Les rapports Dirigeant salarié / Président / Trésorier / Conseil d'Administration

La délégation de pouvoir

Les garanties spécifiques au secteur social et médico-social : le DUD (Document Unique de Délégation)

La responsabilité

- Une notion saturée de signification(s)
- Une notion juridique
- Responsabilité civile, responsabilité pénale, responsabilité financière.

La mécanique de la responsabilité

- Les conditions permettant d'établir la responsabilité
- La distinction entre responsabilité(s) de l'Association, responsabilité(s) de ses mandataires (administrateurs) et responsabilité(s) de ses dirigeants salariés.

La responsabilité en pratique

- Le dommage
- Le lien de causalité
- Les causes exonératoires
- Délégation et responsabilité

Ce contenu intègre la réforme du droit des contrats issue de l'ordonnance du 10 Février 2016 et impactant le droit des Associations régies par les principes généraux du droit applicable aux contrats et obligations.

Les supports seront adressés par voie électronique

Durée

1 jour

Intervenant

Mélanie SOUTERAU-THIEBAUT, Avocate Associée Cabinet Barthélémy Avocats, spécialiste du secteur associatif.

Public(s) et prérequis

Directeurs Généraux, Directeurs, Responsables d'établissements, Gestionnaires, exerçant des fonctions de dirigeant salarié.

Nombre de participants

5 à 15

Méthodes pédagogiques

Le formateur fera appel à un ensemble de techniques pédagogiques, permettant une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin d'acquérir un ensemble de connaissances conformes aux objectifs pédagogiques.

Evaluation des acquis

Mises en situation, cas pratiques, exercices...

Une fiche d'évaluation sera remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée.

Une attestation de stage sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

Tarif :

Coût pédagogique : 280 €
Frais de repas : 17 €

Informations pratiques

Horaires : 9h30-12h30 et 13h30-16h30
Lieu : Siège social de l'URIOPSS Bretagne